

## IDÉES

Journée internationale de la biodiversité

## En ces temps de marée noire...

MARIE-JOSÉ AUCLAIR  
VÉRONIQUE BISAILLON  
LOUISE GRATTONRespectivement présidente, coordonnatrice  
aux partenariats et aux communications et secrétaire  
et conseillère scientifique à Corridor appalachien

**M**algré les efforts de protection et de conservation de l'environnement déployés partout sur la planète jusqu'à maintenant, force est de constater les pertes sans cesse croissantes de la biodiversité.

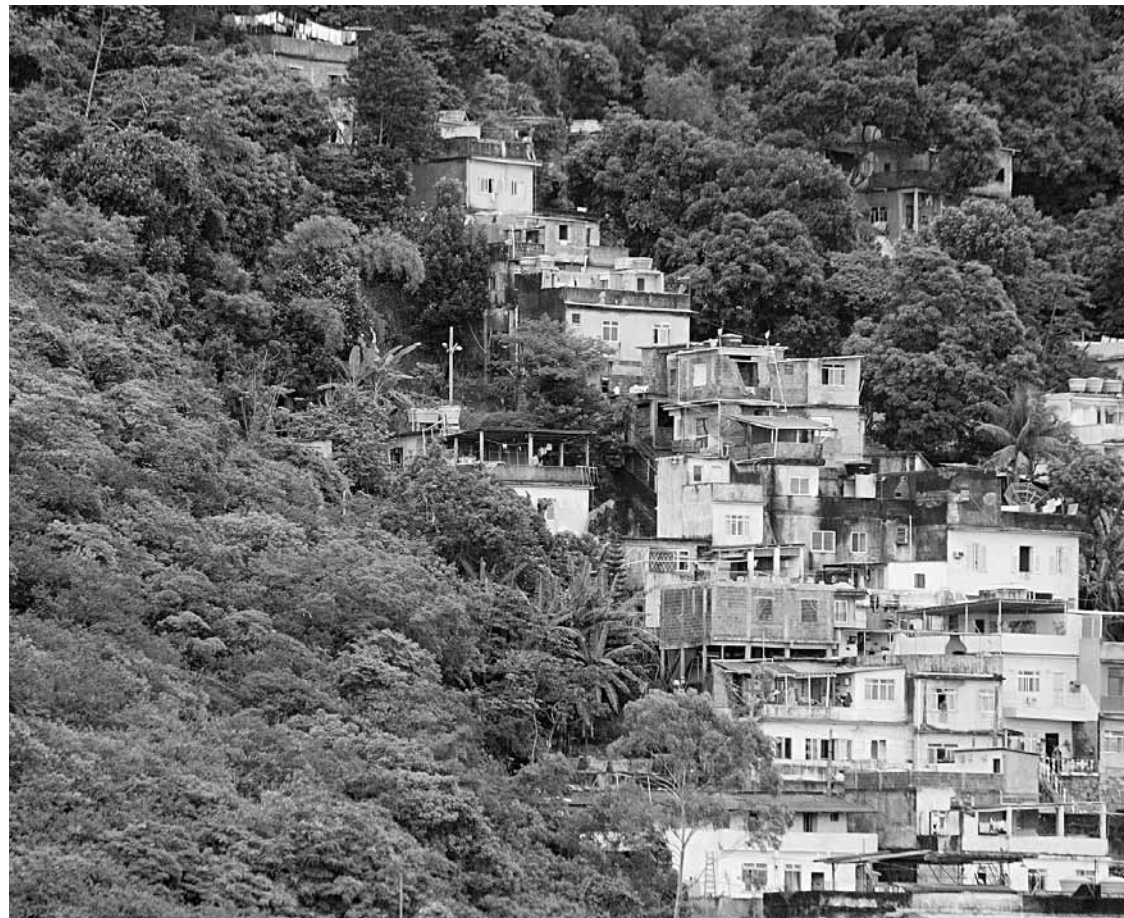
Le rapport *Perspectives mondiales de la diversité biologique 3*, du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique (CDB), souligne ce bilan inquiétant et l'urgence d'agir. Non seulement l'objectif «de parvenir, d'ici à 2010, à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique» n'est pas atteint, mais la situation empire. Selon la CDB, l'empreinte écologique de l'humanité dépasse en effet la «biocapacité» de la Terre de manière plus importante que lors de l'acceptation de l'objectif en 2002.

Selon certaines estimations, la moitié des espèces vivantes connues disparaîtraient d'ici un siècle compte tenu du rythme d'extinction des espèces, qui est 1000 fois plus élevé aujourd'hui qu'au cours des derniers millénaires. La modification des habitats naturels par l'urbanisation croissante et l'expansion des terres agricoles, la surexploitation d'espèces sauvages, les espèces exotiques envahissantes, la pollution, les changements climatiques érodent la diversité biologique et s'intensifient. Une cause importante de ce déclin est l'absence de réglementation et le relâchement des autorités publiques pour protéger les milieux naturels. Pourtant, la biodiversité, c'est la vie!

La biodiversité ne se limite pas à la diversité génétique (à l'échelle des individus comme à celle des populations) et à la diversité des écosystèmes. À peine 1,75 million de plantes, d'animaux et de micro-organismes ont été répertoriés jusqu'à maintenant sur la Terre et on estime qu'il en existerait plus de 30 millions! Selon le rapport du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les populations de vertébrés ont chuté de près d'un tiers entre 1970 et 2006 et les amphibiens sont exposés au risque d'extinction le plus élevé, avec une diminution de 42 %, alors que le déclin des oiseaux atteint 40 %. Au Québec, la survie de plus de 500 espèces animales et végétales est considérée comme étant précaire selon la SNAP.

Pourquoi préserver la biodiversité

En plus de la valeur intrinsèque de chacune des espèces, la biodiversité nous rend une gamme de services tout aussi diversifiés que vitaux: nourriture, médicaments, filtration de l'eau et de l'air, captage de CO<sub>2</sub>, pollinisation des cultures, prévention des inondations et de catastrophes naturelles, sans compter ses valeurs spirituelles, récréatives et éducatives. Une espèce qui s'éteint est perdue à tout jamais.



L'urbanisation contribue à l'appauvrissement de la biodiversité.

Éventuellement, c'est la qualité des services écologiques qui peut en être affectée. La perte de biodiversité n'est donc pas qu'une perte écologique, mais a des conséquences sociales et économiques déjà bien réelles tel que nous l'a déjà montré l'effondrement des stocks de morue, dont plusieurs populations sont en voie de disparition. Bref, l'être humain fait partie intégrante de la biodiversité et sa survie même en dépend.

Un changement de valeurs

Devant ce cuisant constat d'échec à freiner la perte de biodiversité, la question est maintenant de savoir si nous sommes collectivement prêts à faire les efforts nécessaires pour remédier à la situation. Individuellement, on peut agir de différentes façons pour réduire notre empreinte écologique. Mais l'ampleur de la problématique environnementale, elle-même liée à celle de la croissance des inégalités sociales, est telle qu'elle commande aussi et surtout des changements en profondeur du fonctionnement de nos sociétés.

Malgré des intentions et objectifs formulés par nos gouvernements visant un «développement durable», la place de l'économie comme principe organisateur de nos sociétés et celle de la croissance comme référentiel de progrès social sont rarement remises en question. C'est pourtant là que tout se joue.

L'économie et les principes d'efficacité économique ne devraient-ils pas en toute logique être au

service du développement social et humain, dans le respect de l'intégrité écologique? En d'autres mots, le développement social se poserait alors comme finalité, l'intégrité écologique comme condition et l'économie comme moyen. Évidemment, un tel changement de mentalité ne se fait pas sans difficultés. Mais devant les conséquences avérées et appréhendées de catastrophes écologiques, des perturbations du climat ou de la destruction des milieux naturels, avons-nous vraiment le choix?

**Appuient ce texte les organismes suivants: Corridor appalachien, l'Association de conservation de la nature de Stukely-Sud, l'Association de conservation du mont Écho, Conservation des vallons de la Serpentine, la Fiducie foncière du marais Alderbrooke, la Fiducie foncière du mont Pinacle, la Fiducie foncière de la vallée Ruiter, la Fondation Marécages Memphrémagog, Nature Québec, le Parc d'environnement naturel de Sutton, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, le Réseau de milieux naturels protégés, les Sentiers de l'Estrée, la Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon, la Société de protection foncière du lac Montjoie, la Société pour la nature et les parcs du Canada.**

Réplique à Jean-Robert Sansfaçon  
Sacrifier la  
richesse minérale  
du Québec?

MICHEL LECLERC

Président du conseil d'administration  
de l'Association minière du Québec

**M**Sansfaçon, la poursuite des travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de modernisation de la Loi sur les mines est une belle occasion de débattre sereinement et positivement d'un sujet primordial puisque les ressources minérales appartiennent à tous les Québécois.

Dans ce contexte, c'est avec étonnement que nous avons pris connaissance de votre éditorial sur l'industrie minière publié dans *Le Devoir* du mercredi 19 mai dernier. Vous y avez affirmé que les Québécois ne retirent pratiquement rien de l'exploitation de leurs propres ressources. Je tiens ici à exprimer mon profond désaccord et vous invite à consulter les données récentes sur l'industrie rendues publiques il y a quelques semaines, lesquelles contredisent clairement vos propos.

En effet, selon une étude sur les retombées socioéconomiques réalisée par la firme indépendante en information économique et commerciale E&B DATA, l'industrie minière est un pilier de l'économie du Québec et de ses régions. Ainsi, d'ici 2013, c'est 4 milliards de dollars additionnels qui seront investis dans de nouvelles mines au Québec. C'est aussi plus de 52 000 emplois directs et indirects, une masse salariale de 1,9 milliard et une rémunération moyenne des employés du secteur minier supérieure de 42 % au salaire moyen des Québécois. C'est aussi une contribution de près de 7 milliards au PIB. Et contrairement à certaines informations véhiculées publiquement, l'industrie minière contribue de manière importante aux recettes fiscales du gouvernement avec une contribution nette qui se chiffrait à 327 millions en 2007.

Le débat sur les droits miniers ou les redevances doit d'ailleurs être mis en contexte. La contribution globale de sociétés minières en diverses taxes va bien au-delà des seules redevances. Ainsi, en comparant, par exemple, la contribution en taxes directes perçues en Australie par rapport au Canada, sur la base d'un rapport publié en 2009 par PricewaterhouseCoopers qui a analysé les contributions fiscales de quatorze compagnies d'envergure internationale, celle-ci était de l'ordre de 14 % au Canada contre environ 9 % en Australie.

Toute comparaison entre pays doit aussi tenir compte des conditions de marché propres à chacun. Sur le plan des ressources minérales, l'Australie bénéficie non seulement d'un bassin concentré de ressources, d'un nombre élevé d'exploitations de très grande taille souvent accompagnées de minerais riches, mais aussi, elle se situe également à proximité de marchés aux besoins sans cesse croissants, comme la Chine et l'Inde. Dans ce contexte, vouloir transposer des mesures plus onéreuses sans tenir compte des impacts sur la compétitivité de notre industrie équivaut à mettre en péril un secteur économique vital pour le présent et l'avenir du Québec.

Toujours sur le plan des redevances, vous faites état du rapport du vérificateur général publié l'an dernier. Hélas, celui-ci n'a pas inclus l'ensemble de l'industrie minière et de ses fournisseurs dans son analyse, et il n'a couvert qu'une période de cinq ans pour une industrie dont le cycle d'activité se situe davantage entre 10 et 20 ans. Il faut aussi tenir compte des sommes considérables qu'une entreprise doit investir pour développer un gisement. Ces investissements élevés en capital, ainsi que les coûts majeurs d'exploitation, doivent être amortis sur la durée de vie de la mine. Cela a un impact sur les revenus, sur les déductions annuelles auxquelles l'entreprise a droit, sur ses profits et, conséquemment, sur les redevances qu'elle doit payer sur ces profits.

Nous ne prétendons pas que notre dossier est parfait, mais les erreurs du passé sont révolues. L'industrie aujourd'hui investit dans la recherche et le développement de nouvelles technologies pour assurer une exploitation sécuritaire et responsable des ressources ainsi qu'une restauration efficace et durable des sites, en collaboration avec les intervenants concernés. Nous sommes tournés vers les défis de l'avenir, ouverts d'esprit, mais aussi déterminés à continuer à contribuer à l'essor économique du Québec et de ses régions. C'est ainsi que nous souhaitons participer au débat public en cours sur les enjeux de notre industrie sur la base d'une information complète et équilibrée.

## Réplique de l'éditorialiste

Le discours qui consiste à dire que les retombées économiques et fiscales vont au-delà du calcul des redevances vaut pour toutes les industries, qu'elles soient manufacturières, de services ou de ressources. La différence, dans le cas des mines et des forêts, c'est que le produit qui constitue à la fois la matière première et le bien fini vendu à très fort prix sur le marché n'appartient pas à l'entreprise qui l'exploite, mais à l'ensemble de la collectivité. Que les minières aient à payer des salaires et des impôts comme toute autre entreprise, ce n'est que normal. Ce qui ne l'est pas, c'est que, sous prétexte de retombées économiques, l'État leur cède pour presque une bouche de pain des richesses non renouvelables d'une valeur inestimable pour les générations futures. Rien ne justifie ce cadeau.

Jean-Robert Sansfaçon

Échangeur Turcot

## Pour un débat serein

BENOÎT DORAIS

Maire de l'arrondissement du Sud-Ouest  
de la Ville de Montréal

**L**es grands projets ont la faculté de soulever les passions et celui de la reconstruction de l'échangeur Turcot ne fait pas exception. Quand argent et sécurité publique sont en cause, c'est d'autant plus facile de faire de la démagogie et de faire dérailler le débat public. Il est crucial pour la population du Sud-Ouest de Montréal que ce débat se fasse dans la sérénité, sans que des menaces d'effondrement soient lancées chaque jour dans les pages des journaux ou à tous les bulletins de nouvelles.

L'échangeur Turcot est situé au cœur de nos quartiers, particulièrement à Saint-Henri et à Côte-Saint-Paul, et depuis 40 ans les cicatrices laissées par sa construction conditionnent la vie des 70 000 personnes qui vivent à ses abords. Pour nous, le choix du type d'échangeur qui sera construit est d'une importance primordiale. C'est d'abord une question de santé, mais aussi de qualité de vie et de développement économique. Et c'est aussi une question d'argent!

Il n'y a pas que les citoyens de Gaspé ou de Gatineau qui sont préoccupés par la flambée des coûts, les gens de Montréal aussi. Et vous savez pourquoi? Les factures, celle-là comme les autres, ce sont les gens et les entreprises de la région de Montréal qui les paient en grande partie, tout simplement parce que la moitié du Québec vit à Montréal, dans ses banlieues et ses couronnes et qu'il y a plus d'entreprises ici que dans le reste du Québec.

Vous trouvez que construire un échangeur en hauteur — plutôt que sur des remblais hauts de trois étages qui envahissent les quartiers, amènent la pollution à la hauteur des fenêtres des maisons et évincent de leur domicile près de 150 familles, soit

l'équivalent d'un village tel que Radisson, Grandes-Piles, Saint-Edwidge ou Rivière-au-Tonnerre — est une dépense folle? Vous croyez que développer un concept intégrant le transport en commun, et qui diminue donc la pollution et les gaz à effet de serre, c'est de l'argent mal investi?

Pourtant, la Direction de la santé publique de Montréal — qui n'est pas reconnue comme un organisme bloquant tout nouveau projet de développement — partage l'avis des résidents de Saint-Henri et de Côte-Saint-Paul, et a, elle aussi, rejeté le projet présenté par le MTQ. Comment justifier que le nouvel échangeur s'étale et se répande sur des kilomètres, plutôt que d'être ramassé dans une structure efficace et légère qui permettrait à la ville de regagner l'espace libéré tout en éloignant la circulation autourotière des résidences? Certains disent que les gens des régions ne veulent pas payer pour les folies de Montréal; que vous, des autres régions, vous trouvez cela trop cher...

Moi aussi, j'ai trouvé cela cher quand j'ai su en juillet dernier qu'il fallait ajouter encore 400 millions pour terminer l'autoroute du Saguenay, portant la facture totale à 1,1 milliard de dollars pour une autoroute desservant 275 000 personnes. Un peu moins de personnes que le nombre de voitures empruntant l'échangeur Turcot tous les jours. J'ai trouvé cela cher, mais je n'ai pas protesté, pas plus que la population de Montréal.

Trame urbaine

Tout comme je trouve normal de payer pour la route 138, qui a fini par relier les petits villages



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

de la Côte-Nord au reste du Québec. Je sais bien aussi que maintenir des écoles de village ouvertes, malgré le peu d'enfants qui les fréquentent, ou utiliser des hélicoptères comme ambulances, ce n'est pas donné, mais que c'est essentiel. Vous ne m'entendez jamais dire que ces gens-là n'ont qu'à déménager près des grands centres. Non, parce que le Québec ne pourrait pas vivre sans ses différentes régions, pas plus qu'il ne peut se passer de sa capitale nationale ou de sa métropole. Ensemble, nous sommes le Québec.

Les besoins de chacun sont différents et nous devons mettre en place collectivement les conditions de réussite de toutes les régions, y compris Montréal. Ne laissons pas les démagogues nous jouer les uns contre les autres. Le prochain échangeur Turcot ne doit pas être une nuisance et une menace pour la santé des populations qu'il traverse. La plus importante infrastructure routière du Québec doit devenir un outil de développement et s'inscrire dans la trame urbaine.

Elle doit faire circuler le plus efficacement possible les biens et les personnes qui transitent par la métropole tous les jours. Elle doit surtout permettre à Montréal et au Québec de prendre le virage du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de transport et être conforme aux principes de développement durable. Oui, cela représente beaucoup d'argent! Raison de plus pour l'investir le plus intelligemment possible. Avons-nous vraiment les moyens d'investir 3 milliards de dollars dans un mauvais projet faisant l'unanimité contre lui?